

Conseil Départemental du Val-de-Marne
Séance plénière du 26 juin 2017

Vœu présenté par Nicolas TRYZNA et Patricia KORCHEF-LAMBERT
Conseillers Départementaux du canton de Thiais
au nom des élu(e)s du groupe « Les Républicains – Val-de-Marne Autrement »
Adopté à l'UNANIMITÉ

Pour le maintien des activités de transports de marchandises sur la ligne de fret reliant le MIN de Rungis et le MIN de Perpignan

CONSIDÉRANT le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France le 19 juin 2014 dont l'un des défis à relever est de favoriser le transport de marchandises par fret ferroviaire pour diminuer le transport par camion qui reste aujourd'hui omniprésent ;

CONSIDÉRANT le plan d'actions logistique adopté par le Conseil Général du Val-de-Marne le 15 décembre 2014 qui fait du développement des modes alternatifs (fer et fleuve) et de l'optimisation de la circulation des poids-lourds sur le territoire du Val-de-Marne deux objectifs prioritaires ;

CONSIDÉRANT le plan Climat Energie du Val-de-Marne adopté par le Conseil Général du Val-de-Marne du 15 décembre 2014 qui fixe comme objectif de préserver les activités de fret ferroviaire en raison de sa faible empreinte carbone ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Convention-cadre sur les changements climatiques de décembre 2015 qui encouragent les parties à promouvoir l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant le développement durable ;

CONSIDÉRANT le plan régional pour la qualité de l'air 2016-2021 adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France le 17 juin 2016 qui place le transport multimodal des marchandises au cœur de ses objectifs pour réduire la pollution en dioxyde de carbone ;

CONSIDÉRANT que la ligne ferroviaire de transports de marchandises reliant le Marché International de Rungis et le Marché International de Perpignan s'inscrit pleinement dans le cadre de ces orientations socio-économiques et environnementales ;

CONSIDÉRANT que cette ligne de fret ferroviaire revêt un caractère stratégique dans le sens où elle contribue à la réussite du Marché International de Rungis (12 027 salariés, 8 774 entreprises dont 70% ont une activité de grossiste, 1,7 millions de tonnes de nourriture vendue par an, 8,7 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2016) et à l'approvisionnement sécurisé quotidien des consommateurs franciliens en produits frais de qualité et en quantité ;

CONSIDÉRANT que des travaux de restructuration et de modernisation du terminal situé au cœur du Marché International de Rungis, pour un montant total de 21 millions d'euros, a reçu le soutien financier du Département du Val-de-Marne (6,25 M€), du Conseil Régional d'Île-de-France (6,65 M€), de la SEMMARIS (3,05 M€) et de la SNCF (3,05 M€) ;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal de ces travaux était de multiplier par deux la capacité d'arrivage annuelle de fruits et légumes par le fer (200 000 tonnes => 400 000 tonnes) en misant pleinement sur un transbordement amélioré des deux trains de marchandises qui empruntent cette ligne de fret dédiée ;

CONSIDÉRANT que le deuxième train de marchandises n'est plus en activité depuis novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT les inquiétudes actuelles sur la possible fermeture de cette ligne de fret ferroviaire dont la compensation représenterait plus d'une centaine de camions de marchandises supplémentaire sur le réseau autoroutier A86 ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE :

DEMANDE le maintien des activités de transports de marchandises sur la ligne de fret reliant le MIN de Rungis et le MIN de Perpignan

DEMANDE à l'Etat de réfléchir à la « sanctuarisation » de cette ligne de fret en la rendant d'utilité publique

S'OPPOSE à toute proposition ou décision qui aurait pour conséquence une augmentation du trafic de camions de marchandises sur le territoire du Val-de-Marne